

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

SEANCE ORDINAIRE – 20 H 00.

L'an deux mil vingt et un, le quinze février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire par courrier dématérialisé du 5 février,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Alban BERTHELOT, M. Stéphane BESNARD, M. Jean-Luc EON, M. Jérôme ESNAULT, M. Benoît RIOCHE, Mme Valérie BUSSY, Mme Aurélie LAJOYE

La séance est ouverte à 20h00.

M. Benoît RIOCHE est nommé secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 10

Procurations : 0

Votants : 10

Quorum : 6

Le procès-verbal du conseil du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **ACTION SOCIALE**
 - Dispositif argent de poche
- **AFFAIRES SCOLAIRES**
 - Tarifs
- **FINANCES**
 - Préparations budgétaires
- **INTERCOMMUNALITE**
 - PLUi-h
- **PATRIMOINE**
 - Lotissement Les Ruettes : éclairage des voies
 - Lotissement de l'Eglise : éclairage public
 - Atribus : éclairage public
- **ROUTES ET VOIRIE**
 - Eclairage public : extinction période d'été
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - ...

ACTION SOCIALE

1. DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le Conseil Municipal est favorable au renouvellement du dispositif et propose que le dossier soit travaillé pour le prochain conseil.

AFFAIRES SCOLAIRES

1. TARIFS

Fabienne BONDON a demandé à conserver les 20 % de remise de solidarité accordés à La Nouaye ces dernières années, ce qui devrait être validé.

FINANCES

1. PREPARATIONS BUDGETAIRES

Madame Le Maire présente les charges générales de fonctionnement et de personnel à prévoir pour l'année 2021 en faisant le détail de certains comptes et en rappelant le réalisé de l'année précédente.

Alban BERTHELOT résume les propositions du groupe de travail constitué pour étudier les demandes de subventions. Il propose de renouveler les subventions traditionnelles et demande une enveloppe annuelle de 300 € à partager entre 2 associations. Cette année, le choix s'est porté sur une demande à caractère social : l'association Emmaüs qui connaît actuellement des difficultés liées au contexte sanitaire et une autre dans le domaine du Médical : l'association DEBRA qui aide les personnes atteintes de l'épidermolyse bulleuse. C'est une maladie rare qui se caractérise par la formation de bulles ou d'ampoules ou par des décollements de la peau, au moindre frottement ou traumatisme.

Fabienne BONDON rappelle qu'il existe une association historique sur La Nouaye : l'ASCN (association sportive et culturelle de La Nouaye). La bibliothèque en est une section. Le bureau de cette association sera réuni au cours de l'année pour un toilettage des statuts puisqu'il n'y a plus que la bibliothèque en activité. Il est évoqué la possibilité de créer une section pour le groupe jeunes.

Le budget de la Commune étant restreint, les différentes opérations d'investissement sont listées. La Commune est déjà engagée dans la mise en place d'une défense incendie et propose d'accéder à la demande des jeunes pour la mise en éclairage des abribus et l'achat d'un radar pédagogique mobile.

INTERCOMMUNALITE

1. PLUi-h

Exposé :

Madame Le Maire présente la synthèse de la procédure depuis l'arrêt du projet par le Conseil communautaire du 23 janvier 2020 :

1- Synthèse de la procédure depuis l'arrêt du projet par le Conseil communautaire du 23 janvier 2020

- a) Avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, de la MRAE, du CRHH et de la CDPENAF

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi-h arrêté a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, aux Personnes Consultées ainsi qu'à la Mission régionale d'autorité environnementale (pour l'évaluation environnementale), au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (pour le volet Habitat) et à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Celles-ci disposaient d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis. A l'échéance de ce délai, leur avis est réputé favorable. En raison de l'état d'urgence sanitaire, le délai de consultation de 3 mois a été prorogé jusqu'au 24 août 2020.

Les avis reçus sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Les avis reçus étaient joints au dossier d'enquête publique.

	Avis favorable	Avis favorable avec observations/ <u>recommandations</u>	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable	Absence d'avis = avis favorable
INAO					X
CMA					X
CCI					X
SAGE Vilaine et Rance					X
Syndicats bassins versants					X
EPCI limitrophes					X
Communes limitrophes	X (St-Gilles, St-Urbain, Bréal)				X (Autres communes)
CR Bretagne		X			
CD Ille et Vilaine		X			
CDPENAF	X (pour autres STECAL)		X (pour 2 STECAL et règles d'extension et annexes)	X (pour 5 STECAL)	
CRPF			X		
SNCF		X			
Pays de Brocéliande			X		
CRHH		X			
Préfecture 35			X		
Chambre d'Agriculture			X		

La MRAE a rendu un avis destiné à permettre l'amélioration de l'évaluation environnementale.

b) Avis des communes membres de Montfort Communauté

Conformément à l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, l'avis des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI a été demandé.

Comme pour les Personnes Publiques Associées, les communes disposaient d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis sur le projet de PLUi-h. Les délibérations des conseils municipaux étaient jointes au dossier d'enquête publique.

Le conseil municipal de LA NOUAYE a rendu un avis favorable sur le projet de PLUi-h par délibération n° 2020/26 en date du 24 février 2020.

c) Enquête publique

Conformément à l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi-h a été soumis à enquête publique. Cette enquête publique s'est déroulée du 1^{er} octobre au 4 novembre 2020.

Une commission d'enquête composée de 3 commissaires-enquêteurs a été désignée par le Tribunal Administratif pour mener cette enquête publique.

Cette enquête publique a donné lieu à 13 permanences, au siège de Montfort Communauté et dans les mairies. Un registre numérique en ligne a également été mis en place.

L'enquête publique a donné lieu à plus de 130 contributions par courrier, à l'oral ou dans les registres mis à disposition. La commune de LA NOUAYE a fait part d'observations lors de cette enquête par courriers.

La commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions au président de Montfort Communauté en rendant un avis favorable accompagné d'une réserve et de 6 recommandations au PLUi-h. Celles-ci sont exposées dans la présentation faite en conseil municipal.

Ce rapport et ses conclusions sont mis à la disposition du public à Montfort Communauté et dans chaque mairie ainsi que sur le site internet de Montfort Communauté et celui du registre numérique d'enquête publique pendant une durée d'un an.

d) Conférence intercommunale des Maires

Les conclusions de la commission d'enquête, les observations du public et les avis joints au dossier d'enquête publique et les propositions de modification en découlant ont été examinés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les Maires des communes membres de Montfort Communauté, qui s'est tenue le 16 décembre 2020.

e) Avis des communes

Dans le cadre de la charte de gouvernance adoptée par le conseil communautaire au démarrage des études relatives au PLUi-h, il est prévu que « les conseils municipaux délibèrent sur l'approbation du PLUi ».

En conséquence, chaque conseil municipal est invité à se prononcer sur les adaptations apportées au projet de PLUi-h arrêté et proposées par Montfort Communauté avant son approbation par le conseil communautaire prévue durant le mois de mars 2021.

Pour permettre au conseil municipal de délibérer, une présentation des adaptations (générales et plus spécifiques à la commune) est réalisée.

Délibération : Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le projet de PLUi-h arrêté par le conseil communautaire le 23 janvier 2020,

Vu l'avis de la commune de LA NOUAYE rendu sur le projet de PLUi-h arrêté, par délibération du conseil municipal en date du 24 février 2020.

Vu la présentation des adaptations proposées par Montfort Communauté et apportées au PLUi-h arrêté pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré avec 9 voix pour et 1 abstention

- Rend un avis favorable aux propositions d'adaptations émises par Montfort Communauté pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête,
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois à la mairie et sera transmise à Monsieur le Président de Montfort Communauté.

PATRIMOINE

1. LOTISSEMENT LES RUETTES : ECLAIRAGE DES VOIES

Jérôme TOSTIVINT sera chargé du suivi de la mise en éclairage du lotissement et de l'étude préliminaire à demander au SDE 35.

2. LOTISSEMENT DE L'EGLISE : ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal est informé que suite à la réunion organisée avec le SDE 35, il a été évoqué le changement des mats d'éclairage du lotissement de l'Eglise qui permettrait une économie de 50 % sur la consommation.

3. ABRIBUS : ECLAIRAGE PUBLIC

Exposé : Dans le cadre de la préparation des opérations d'investissement pour l'exercice 2021, Madame le Maire rappelle la demande du Groupe Jeunes concernant les abribus. Les jeunes, dans leurs propositions avaient évoqué leur souhait d'avoir un éclairage des abribus de Bussion et Le Grand Pellan.

M. Jérôme Tostivint après avoir échangé avec le Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille et Vilaine, informe le Conseil Municipal des éléments techniques et financiers.

Il pourrait s'agir de mats avec éclairage autonome solaires pour un coût d'environ 8 000 € subventionnés par le SDE 35 à hauteur de 30 %. Deux modèles, pour un coût égal, sont proposés ; soit un modèle à détection de présence, soit un modèle avec horloge intégrée.

Délibération :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la proposition du Groupe Jeune de sécurisation des abribus par leur éclairage,
- dit que la dépense devra être prévue en section d'investissement du budget 2021 de la Commune,
- charge Madame le Maire de solliciter le SDE 35 pour le devis des mats avec éclairage solaire équipés d'une horloge intégrée,
- autorise Madame Le Maire à faire les demandes de subvention auprès du SDE 35 et du Département pour les subventions amendes de police.
- autorise Madame Le Maire à signer une convention de mise à disposition d'espace privé pour l'abribus situé sur une parcelle privée,
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ROUTES ET VOIRIE

1. ECLAIRAGE PUBLIC : EXTINCTION PERIODE D'ETE

Exposé : Madame le Maire informe le Conseil Municipal des économies réalisées sur l'exercice 2020 par les actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Par ailleurs, pendant la période des beaux jours, l'éclairage se met en route très tardivement du fait de l'éclairage naturel.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Délibération :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide que l'éclairage public sera interrompu toute la nuit du 15 avril au 30 septembre 2021,
- dit que des aménagements pourront être pris lors de fêtes ou d'évènements particuliers,
- charge Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure,
- charge Madame le Maire de contacter le Syndicat départemental d'énergies pour la mise en œuvre technique.
- charge Madame le Maire d'en informer la population,

2. RADAR PEDAGOGIQUE

Exposé : Il est proposé au conseil municipal d'acquérir un radar pédagogique mobil autonome avec une horloge intégrée. Cette acquisition étant une opération de sécurité routière et donc éligible à la répartition du produit des amendes de police, il est proposé de solliciter la subvention.

Délibération :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Madame Le Maire à acquérir un radar pédagogique pour une somme de 3 000 €,
- dit que la dépense devra être prévue en section d'investissement du budget 2021 de la Commune,
- charge Madame le Maire de solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention au titre du produit des amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES

1. FUIITE RÉSERVE INCENDIE LOTISSEMENT LA HAIE SAUDRINE

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la SAUR nous alertant sur une surconsommation d'eau au niveau de la réserve incendie située à l'entrée du lotissement de la Haie Saudrine. Loïc JOUAN précise qu'il y a un problème avec le flotteur. Une demande de pompage sera faite auprès des services techniques de Bédée pour qu'une intervention de réparation ou de remplacement puisse être réalisée.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL Le 22 mars 2021

Fin de séance 23h00